

## Compte rendu du Conseil d'administration samedi 6 avril 2024

*Étaient présents* : Benoist APPARU, Patrice BARRIER, Denis BOUDVILLE, Christian BRUYEN, Valérie CHAUMET, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Caroline FRÉMY, Sacha HEWAK, Cyril LAURENT, Thérèse LEBRUN, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, François MOURRA,

*Étaient excusés* : Cédric CHEVALIER, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Dominique LÉVÊQUE, Anne-Sophie ROMAGNY,

*Étaient absents* : Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Pascale CHEVALLOT, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Jacques JESSON, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Véronique MARCHET, Christine MAZY, Thierry MOUTON, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, René SCHULLER, Joël THOUVENIN, Pascal TRAMONTANA, Julien VALENTIN, Nicole VIDAL

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

### *Ordre du jour*

#### **Compte rendu du précédent conseil d'administration (voir en annexe la note de Catherine MALAISÉ)**

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

*Compte rendu adopté à l'unanimité*

#### **Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2023-2026**

Présentation par Christelle CHABOTIER Sous-Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne. (voir support joint au présent compte-rendu)

Il est rappelé que Thérèse LEBRUN, maire de Boursault, représente l'association au sein du comité de pilotage du Schéma départemental des Services aux Familles, dont elle est vice-présidente.

C'est une instance de gouvernance et de régulation des services proposés aux familles. Piloté par l'Etat, avec le Conseil Départemental et la CAF, ses champs s'étendent à la petite enfance, aux centres de loisirs, colonies de vacances, centres sociaux, accès aux droits et initiatives jeunesse. Le SDSF 2023-2026 a été validé le 30 novembre 2023 et les priorités ont été tracées. Le rôle du comité est d'impulser les priorités votées en Comité départemental de Services aux Familles - CDSF. Il fera également le lien avec les comités opérationnels. Le SDSF existait déjà, mais son champ d'intervention est élargi et dépasse aujourd'hui le simple champ de la parentalité pour traiter largement tous les sujets se rapportant aux familles (logement, emploi, formation, violences intra-familiales...).

Au cours de la présentation, différents points sont soulignés de la part des élus :

- Vigilance à avoir au regard de l'évolution de la législation quant à l'évolution des compétences entre communes et EPCI et identification de l'autorité organisatrice de la petite enfance
- Nécessité de mieux suivre les décrochages scolaires et que l'information puisse être transmise aux maires ou CCAS.
- Proposition de créer un numéro d'appel pour tout signalement lié au mal logement

Mme CHABOTIER indique que la participation des élus est nécessaire dans les différents groupes de travail qui seront créés. Les collectivités et élus intéressés sont invités à se faire connaître par l'intermédiaire de l'association afin d'y être conviés.

## Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

- **Hébergement en période de vendanges** : des réunions sont toujours en cours et régulières avec les différentes instances (représentants des professions viticoles, maisons de champagne, partenaires sociaux, services de l'État). La prochaine sera consacrée de nouveau à la question de l'hébergement, le mercredi 10 avril à 10h30. Mme LEBRUN et M. PERROT s'étaient proposés pour suivre les travaux de ce groupe. Des sujets importants seront soulevés, notamment concernant la possibilité pour les communes de mettre à disposition des lieux d'accueil. Lors de la dernière réunion, Karine ROLLAND a signalé la prudence à avoir concernant ce point. Si des lieux tels que des salles des fêtes et gymnases peuvent bien évidemment servir de lieux d'accueil d'urgence comme cela se pratique déjà, ils ne remplissent pas nécessairement les conditions requises par les services de l'inspection du travail pour l'accueil de travailleurs saisonniers. Par ailleurs, si tel était le cas, il faudrait s'assurer qu'un ERP destiné à des festivités ou activités sportives puisse être utilisé à des fins d'hébergement, tant sur le plan réglementaire que vis-à-vis des assurances. Il ne s'agit pas de mettre les maires dans une situation à risque. Toutefois, il est possible d'envisager des recensements de lieux utilisables en cas de besoin ou de site d'hébergement collectif à mobiliser (lieux vacants, terrains disponibles et desservis).

La demande d'évolution de la réglementation permettant un hébergement sous tente au nord de la Loire est soulevée à plusieurs reprises par les élus lors des échanges.

Il est rappelé qu'ils doivent également jouer un rôle de signalement précoce en cas de doute sur une situation d'hébergement.

Les élus du conseil d'administration partagent les différents points évoqués et demandent qu'un contact facilité soit identifié pour remonter tout signalement (numéro d'appel unique). Les communes prêtes à expérimenter des solutions d'hébergement sont invitées à se faire connaître pour être mises en relation avec des viticulteurs ou maisons de champagne. Des pistes d'innovation sont évoquées (location de bungalows sur barges flottantes comme sur les grands chantiers de construction, location de terrains vacants à des employeurs...).

- **Sécurité des passages à niveau** : la commission départementale de sécurisation des passages à niveau (PN) s'est réunie pour faire le bilan de la situation marnaise. Les diagnostics des 231 PN sur voie circulée sont réalisés conformément au calendrier prévu. Ces diagnostics sont valables pour une durée de 5 ans. Lors de la commission, la DDT a souligné que des financements sont possibles pour les travaux d'amélioration et de sécurisation : enveloppe conséquente (consommée à l'échelle du Grand Est) mais aucun dossier déposé pour la Marne à la date de la commission. Il est précisé qu'il est encore possible de le faire jusqu'au 24/06/2024 car la DDT/DREAL peut solliciter des compléments financiers. Une information sera diffusée dans notre prochaine newsletter.

- **Réseau des référents sécurité routière** : des référents ont été désignés dans les communes sans que des réunions d'informations n'aient été organisées jusqu'à présent. La demande est forte sur ce sujet. Un travail avec les services de l'État et le conseil départemental est en cours pour organiser ce réseau qui est notamment prévu par le Document d'orientation générale (DGO) signé l'an dernier.

Deux demandes de désignations nous sont parvenues pour des instances à renouveler. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître pour :

- **Comité Régional Biodiversité** : un titulaire et un suppléant, 3 fois/an, délocalisées sur l'ensemble du territoire du Grand Est. Un siège est attribué de droit au Grand Reims.  
Il s'agit de l'instance régionale de gouvernance de la biodiversité. Il a été au cœur de l'élaboration de la Stratégie Régional Biodiversité. Ses membres ont également été consultés lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Instance sociétale, il n'a pas vocation à rendre des avis scientifique, rôle rempli par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), mais permet à l'ensemble des acteurs régionaux de s'exprimer sur les politiques en faveur de la biodiversité.  
Franck LEROY suggère de proposer à Serge HIET, maire de Val de Vesle, et Cédric PIENNE, maire de Monthelon.
- Le conseil d'administration de **l'association PSL51** (professions sport loisirs de la Marne) a comme membre de droit le président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne ou son représentant. L' élu désigné depuis 2014 ne participe plus aux réunions. Aussi, PSL51 souhaite renouveler la désignation d'un élu représentant des communes rurales (Argonne ou Sézannais : deux secteurs où il y a des missions en cours). Fréquences des réunions : 4 fois/an à Châlons en Champagne en soirée. L'association a notamment pour mission de développer l'emploi, la formation et le groupement d'employeur dans les domaines du sport et de l'animation dans les clubs et les collectivités.

## Arrêt maladie des élus : évolution du Cerfa et points de vigilance

Un rappel de la règle applicable est présenté aux élus présents : une personne en arrêt maladie ne peut pas exercer son mandat si elle n'y a pas été autorisée. Cette règle concerne les élus exerçant une activité professionnelle. Les médecins doivent préciser si l' élu peut poursuivre l'exercice de son mandat pendant l'arrêt de travail par un accord formel en cochant une case dédiée dans le nouveau formulaire CERFA.

Selon l'article L. 323-6 4° du code de la sécurité sociale, le service de l'indemnité journalière est subordonné à l'obligation pour le bénéficiaire de s'abstenir de toute activité non autorisée. Selon le juge administratif, « l'interdiction de se livrer à une activité s'entend de toute activité même domestique, sportive ou ludique, et ce même pendant les heures de sortie autorisées ».

Il faut impérativement signaler au médecin l'exercice d'un mandat électif lors d'un arrêt de travail car, à défaut d'autorisation, l' élu pourrait être obligé de rembourser les indemnités journalières perçues au titre de l'activité professionnelle.

Le formulaire d'arrêt de travail a été actualisé fin 2023. Le formulaire en ligne est actualisé mais les formulaires papier peuvent encore être l'ancienne version.

Franck LEROY propose qu'un courrier soit adressé à l'ordre des médecins de la Marne afin d'attirer leur vigilance sur ce point particulier.

## **Référents déontologiques des élus : bilan et actualité**

Une seule saisine à notre connaissance a été effectuée pour la Marne. La limite de l'exercice a été reconnue par l'AMF : un référent de leur liste n'étant pas en capacité de répondre a saisi l'AMF pour obtenir des précisions. Si ce cas de figure se présentait dans la Marne, il faut savoir que nous proposerons au référent qu'il communique nos coordonnées à l'élus afin que ce dernier entre en contact avec l'association pour obtenir sa réponse de la part de l'un de nos juristes en direct.

Les élus présents étendent le débat sur les questions des conflits d'intérêts et notamment des « allers et venues » des élus lors des séances de conseil et les difficultés à identifier parfois le niveau d'intéressement de chacun. Un souhait d'assouplissement législatif est fortement exprimé car ces dispositions nuisent au bon fonctionnement des assemblées et parfois de l'expression démocratique lorsque la moitié du conseil ne peut siéger. Sur ce point, Franck LEROY indique qu'il serait intéressant de pouvoir organiser un échange avec les parlementaires marnais.

## **Zonage France Ruralité Revitalisation (ex-ZRR)**

Un courrier a été adressé à Dominique FAURE sollicitant un moratoire sur le zonage proposé. En effet, de nombreuses collectivités du département sont très impactées. Il y a aujourd'hui des projets d'installation en attente et une forte pression sur les services à la population, particulièrement dans le domaine de la santé.

Les élus soulignent cette difficulté et l'importance d'être rapidement fixés.

## **Sécurité des élus et constitution de partie civile :**

Le texte de loi relatif à la sécurité des élus est paru et apporte quelques modifications aux dispositions en vigueur concernant la protection fonctionnelle notamment. Un article dédié sera consacré à ces nouveautés dans la prochaine Lettre du Maire à paraître fin avril.

Constitution de partie civile : nouvelle demande sur un cas de diffamation non poursuivi par le procureur de Reims et 2 signalements de plaintes reçues cette semaine.

Rappel : soutien psychologique pour les élus au 01 80 52 33 84 (7j/7 9h-21h)

## **Projet « sensibilisation des élus aux risques » en partenariat avec CMMA assurance**

Dans le cadre des 250 ans de CMMA, partenaire historique de l'association, un projet est en cours sur le thème de la prévention contre les risques. La CMMA accorde une subvention exceptionnelle à l'association pour l'organisation d'une ½ journée d'information destinée aux élus avec présentation des acteurs en la matière. En complément, nous proposerons la remise gracieuse lors du prochain Carrefour des collectivités d'un gilet de sécurité permettant l'identification des maires sur les lieux d'un accident ou d'une catastrophe.

De plus, l'association pourrait rejoindre l'expérimentation conduite par l'AMF au niveau national sur ce sujet et s'inscrire dans la journée dédiée aux risques qui se déroule chaque année mi-octobre.

Les membres du conseil d'administration sont favorables à ce projet.

## Vie de l'association

**Lettre du Maire** : évolution depuis 1 an de notre revue avec un format relié, couleur et de nouvelles rubriques. Les membres du conseil d'administration soulignent la qualité de la revue dans son contenu et apprécient la variété des sujets traités. La nouvelle formule est plébiscitée : agréable, attrait visuel, riche. Les élus demandent la possibilité de consulter en ligne le dernier numéro.

Des questions sont posées sur les abonnements et leur tarification aux non-adhérents. Le montant actuel est de 92 € pour un an. Ce tarif peut être revu à la hausse au regard des tarifs des abonnements aux autres revues.

La question se pose également de **l'adhésion à la base de données** en ligne sur notre site Internet pour des communes hors département. L'association est parfois sollicitée par d'anciens DGS ou des secrétaires de mairie qui travaillent sur deux départements. Actuellement, il n'est pas prévu de commercialiser l'accès à la base de données en dehors de nos adhérents. Le conseil d'administration souhaite que soit proposé un tarif conséquent pour que les non-adhérents puissent s'abonner à notre base de données en ligne. Il faut rester vigilants sur la protection de la propriété intellectuelle de notre association.

## Informations et questions diverses

- **Formation des élus** : recharge des droits sur le compte élu normalement effectué fin début avril.
- **Démarchage abusif** : dans le cadre de la prochaine fermeture du réseau cuivre, nous avons constaté une recrudescence des démarchages pour l'acquisition de nouveau matériel de téléphonie. Attention, il s'agit souvent de tarifs abusifs avec engagements sur plusieurs années pour du matériel inutile ou bas de gamme.

Au-delà du démarchage des communes, les élus soulignent le nombre important de démarchages en direction des habitants.

- **Protocole routes communales et FDSEA** : l'association est sollicitée pour la réalisation d'un exercice similaire à celui fait avec le Département pour une application aux voiries communales. Cette demande revient régulièrement de la part de la FDSEA mais nous indiquons régulièrement que l'association ne peut s'engager pour le compte des collectivités sur ce point, d'autant plus que la compétence en matière de voirie est à prendre au cas par cas. Le protocole ne peut pas être signé par l'association, des conseils ou bonnes pratiques peuvent toutefois être relayés dans une actualité ou article de la Lettre du Maire. Les élus soulignent les problèmes fréquents avec les chemins d'association foncière.
- **Victoires de l'investissement local** : le dossier est à déposer pour le 13 mai 2024 – remise des prix à l'occasion du Carrefour des collectivités. Une communication de l'association est en cours sur le sujet (newsletter et Lettre du maire). A relayer si vous identifiez des projets pouvant être primés.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président  
Franck LEROY

- samedi 15 juin, de 9h à 11h
- samedi 31 août - rencontre informelle avec les Parrains
- vendredi 8 novembre au lieu du mercredi 6 novembre, 18h à 20h - attention changement de date !
- mardi 17 décembre : surprise ! réservez votre journée - attention changement de date !